

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
COMMUNES DE CHARENTILLY – SAINT ANTOINE DU ROCHER – SAINT ROCH  
SEMBLANÇAY-CERELLES  
Siège social : mairie de Semblançay (37360)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie de Semblançay, à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Antoine TRYSTRAM, Président.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

**Présents :**

- la commune de CHARENTILLY : Mme BOUIN Valérie, M. MOTARD Jacques, M. AGEORGES Jean
- la commune de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER : M. CORNUAULT Patrick, Mme PAIN Claude, M. PELLICOT Joël
- La commune de SAINT ROCH : M. MARCHAND Joël, M. PLUME Joël,
- la commune de SEMBLANÇAY : M. TRYSTRAM Antoine, Mme FELTEN Nathalie
- la commune de CERELLES : M. Jean-Christophe BOCHES, Mr GROUX Guy

Assistait également à la réunion Mme CHIRON Valérie (DUPUET F. Sarl) M. FLORES David SUEZ Consulting-SAFEGE, M. DESLIS Richard (Véolia Eau), Mme QUERARD Alexandra (Semblançay), M. MARCHAND Gérald (Secrétaire SIAEP)

**Absents excusés** M. GROUSSET Francis (Commune de Saint Antoine du Rocher), M. QUITTET Laurent (Commune de Saint Antoine du Rocher), Mme ROLSHAUSEN Monique (Commune de Cerelles), Mme BOUYGUES Brigitte (Commune de St Roch), M. CHAZAL Augustin (Commune de Semblançay), Mme PLOU Peggy (Commune de Semblançay)

**Secrétaire de séance : M. MOTARD Jacques**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du procès-verbal séance du 25 Novembre 2024**
- 2. Information sur les délégations de compétences accordées au Président selon l'article 2122-22 du CGCT**
- 3. FINANCES :**
  - Vote du Compte Administratif pour l'exercice 2024
  - Vote Compte de Gestion pour l'exercice 2024
  - Affectation du résultat
  - Vote Tarifs eaux
  - Vote du Budget
  - Autorisation d'emprunts inscrit au Budget
- 4. QUESTIONS DIVERSES**

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Président passe à l'ordre du jour de la séance.

## 1/ Approbation du précédent procès-verbal valant compte-rendu du Conseil du SIAEP 2025-01

Monsieur le Président propose au Conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable CHARENTILLY, SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, SAINT-ROCH, SEMBLANCAY, CERELLES d'adopter le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 25 novembre 2024. Il demande si les élus ont des observations.

Il est demandé de recevoir la note de présentation plusieurs jours avant la séance du conseil syndical.

Après avoir rappelé que le procès-verbal doit retranscrire les idées des discussions et être envoyé au secrétaire de séance pour avis,

*Le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 25 novembre 2024.*

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

## 2/ Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat

Monsieur Le Président informe les élus du conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Études d'avant-projet de travaux à la suite du schéma directeur d'eau potable

*Aucuns devis signés depuis le dernier conseil*

Le conseil prend acte.

## 3/ FINANCES :

### A. Vote du Compte administratif 2024 (2025-02)

#### Discussion :

Monsieur le Président laisse la parole à M. MOTARD, qui présente le Compte Administratif de l'année 2024.

Il rappelle que le résultat de clôture de fonctionnement 2023 s'élevait à 118 645 €, avec une **part affectée à investissement 2024** de 68 181 €.

Le report de l'exercice 2023 sur 2024 est de **50 463 €**, portant le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 à **48 197,86 €**

Le résultat de clôture de cette même section s'élève à **98 671,74 €**.

Pour l'investissement, après un résultat de clôture de -1 325,15 € et un report du même montant, le résultat de la section investissement de l'exercice 2024 est de **25 651,43 €**, soit un résultat de clôture 2024 de **24 326,28 €**.

Il reste **88 385,86 €** à réaliser en dépenses et **33 242,80 €** en recettes pour 2024, menant à un résultat final de -30 816,88 €.

Pour le budget primitif 2025, nous recevrons en fonctionnement un excédent de fonctionnement reporté de 98 671,74 € et un excédent d'investissement de 24 326,28 €.

Monsieur MOTARD présente les éléments détaillés du compte administratif

#### **Recettes de fonctionnement**

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous intégrons le report de l'année précédente et les opérations d'ordre (amortissements).

La vente de l'eau a dépassé nos prévisions de 12%, une approche prudente qui s'avère payante. Nous préférons les bonnes surprises aux mauvaises.

Ce dépassement s'explique en partie par le développement démographique de notre territoire. Les "autres produits", tels que ceux liés à nos pylônes et antennes, sont en cours de vérification, car un montant de 20 000 €, déjà connu, semble manquant – probablement une erreur de suivi lors d'un changement de personnel.  
Les recettes de l'exercice s'élèvent donc à **311 001,17 €**.

### **Dépenses de fonctionnement**

Passons aux dépenses de fonctionnement. Le budget est équilibré.

En charges à caractère général (compte 011), il était prévu 270 810 €, mais il n'a été réalisé que 212 000 €. La gestion de la dépense a donc été bonne.

L'achat d'eau, principalement pour Saint-Roch et Cerelles, s'élève à 12 782,85 €. Les charges de personnel sont une dépense majeure (rire de l'assemblée) s'élevant à 7981,61€.

Il n'y a pas eu de dépenses imprévues. Les autres charges de gestion courante incluent les indemnités des élus, et les charges financières liées aux intérêts d'emprunt qui ne représentent que 5 400 €.

Une charge exceptionnelle de 500 € correspondant à une subvention pour un puits au Sénégal est à noter

Il est important de noter que le reversement de la métropole à Cerelles constitue un autre produit exceptionnel.

### **Recettes d'investissement**

Pour les recettes d'investissement, nous retrouvons un virement de 40 400 € de la section de fonctionnement. Les opérations d'ordre entre sections, comme l'amortissement, transforment une dépense de fonctionnement en recette d'investissement, avec des chiffres identiques de part et d'autre.

La dotation au fonds de réserve correspond au suivi des subventions et à leur amortissement.

Cependant, nous n'avons pas reçu de subventions d'investissement de l'Agence de l'Eau.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous sommes désormais considérés comme "trop riches" et ne sommes plus éligibles.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore contracté les emprunts de 3 262 000 € prévus, car les opérations n'ont pas démarré, ce qui explique l'écart important entre le budget prévisionnel et le réalisé à ce poste.

### **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont également légères, car les travaux majeurs n'ont pas été entrepris. Elles incluent le solde de l'année dernière, les amortissements, et le capital d'emprunt qui est constant.

Les immobilisations regroupent les frais d'études et les travaux réalisés, qui ont même légèrement dépassé ce qui était programmé.

Cependant, le gros des chantiers prévus n'a pas été lancé, d'où un écart significatif. Le total des dépenses s'élève à **196 421,07 €**.

### **Synthèse des résultats**

Le compte de gestion révèle un résultat d'exercice excédentaire de **48 197,86 €** en fonctionnement et de **25 651,43 €** en investissement. Ces chiffres, incluant la reprise des soldes antérieurs, sont ceux déjà présentés et n'ont pas changé par rapport à la commission des finances

### **Proposition et Vote :**

Monsieur le Président sort de la salle et M. MOTARD, le président de séance propose le vote du Compte Administratif 2024 tel que présenté.

### **Vote à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**Délibération :**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2024 du Syndicat :

	<b>Résultat de l'exercice 2024 (R-D)</b>	<b>Résultat de Clôture 2024</b>
<b>Investissement</b>	25 651,43 €	24 326,28 €
<b>Fonctionnement</b>	48 197,86 €	98 661,74€

Ces résultats sont en concordance avec le tableau du résultat d'exécution du budget 2024 transmis par la trésorerie.

Monsieur le Président quitte la salle.

Hors la présence de Monsieur le Président, et sous la présidence de Monsieur MOTARD Jacques, Vice-Président,

Après délibération, le conseil syndical, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif 2024 du Syndicat.

**Pour :** 11                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

**B. Affectation résultat 2024 (2025-03)**

**Discussion :**

Monsieur le Président rappelle les éléments du compte administratif 2024 présenté précédemment.

**Proposition et Vote :**

Il propose de voter l'affectation des résultats telle que présentée :

- 24326,28 € en report d'investissement
- 98661,74€ en report de fonctionnement

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération**

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de procéder à l'affectation du résultat 2024 :

<b>Fonctionnement au compte R002</b>	Excédent de fonctionnement	98 661,74 €
<b>Investissement R001</b>	Excédent reporté	24 326,28 €
<b>Investissement R1068 après RAR</b>	Affectation du Résultat	0 €

Après délibération, le conseil syndical, **à l'unanimité**, vote cette affectation

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

### C. Vote du Compte de Gestion 2024 (2025-04)

#### Discussion :

Monsieur le Président présente le compte de gestion issu des services du Trésor Public.

Il présente notamment un tableau récapitulatif fourni par la DDFIP.

**Résultat d'exercice en fonctionnement 2024 : 48 197,86 €**

**Résultat d'exercice en investissement 2024 : 25 651,43€**

En reprenant les résultats de 2023, on obtient un résultat en section de fonctionnement à **98 671,74€** et de **24 326,28€** en section d'investissement.

**La situation présentée est identique au compte administratif.**

#### Délibération :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'année 2024, Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier est identique au compte administratif 2024 du Syndicat.

Le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier public est le suivant :

Exercice 2024	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	195 095,92	220 747,35	25 651,43 €
<b>Fonctionnement</b>	212 339,43	260 537,29	48 197,86 €

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	-1 325,15		25 651,43	0,00	<b>24 326,28 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	118 645,23	68 181,35	48 197,86	0,00	<b>98 661,74 €</b>
<b>Total</b>	117 320,08	68 181,35	73 849,29		<b>122 988,02 €</b>

\*

Après délibération, le conseil syndical, **à l'unanimité**, vote le compte de gestion 2024 su Syndicat.

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

### D. Vote du Budget primitif 2025 (2025-05)

#### Discussions :

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2025.

#### **Recettes de Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement intègre le résultat que les membres du comité viennent d'approuver. Les amortissements augmentent légèrement en raison des travaux récents. Pour la vente des produits (l'eau), nous avons prudemment estimé 200 000 €, bien que le réalisé de l'année précédente ait été de 210 000 €. Cette approche nous permet d'anticiper

les variations de consommation, tout en tenant compte de l'augmentation continue de la population.

Les "autres produits de gestion", notamment ceux liés aux pylônes et antennes, sont réestimés à 20 000 €, en espérant retrouver les montants manquants de l'année précédente. Le reversement de Tours Métropole pour Cerelles et les contributions du Crédit Agricole complètent ces recettes, pour un total de **450 336,32 €**.

### Dépenses de fonctionnement

#### **Le budget est équilibré, avec des dépenses correspondant aux recettes.**

En charges à caractère général (compte 011), nous prévoyons une légère augmentation des achats d'eau d'où le maintien de crédits ouverts à hauteur de 20 000 € (compte 605), Une petite augmentation de prévue pour les bornages liés à l'acquisition de terrains (compte 6226). Les charges de personnel restent stables à 9 100 €.

Une somme est allouée aux dépenses imprévues pour équilibrer le budget, une pratique possible pour ce type de budget. Un virement de 210 379,73 € est effectué vers la section d'investissement.

Les amortissements sont stables, et les charges de gestion courante incluent une somme pour équilibrer le budget. Les charges financières (intérêts d'emprunt) sont en baisse.

Nous allons contracter les emprunts prévus et non réalisés l'année dernière, ce qui entraînera des ajustements ultérieurs pour couvrir les intérêts. L'objectif est d'emprunter sur le long terme (20 à 25 ans) pour maintenir des annuités raisonnables, malgré un coût total plus élevé sur la durée. Je propose de maintenir le prix de l'eau stable cette année, suite à l'ajustement de l'année dernière qui a déjà généré un excédent. En cas de reprise de la compétence de l'eau par la Communauté de Communes en 2027 ou 2028, celle-ci reprendrait l'intégralité des emprunts.

Ces travaux sont essentiels pour garantir la fourniture d'eau à nos citoyens, bien qu'un étalement aurait pu être envisagé. Le budget de fonctionnement **est équilibré à 450 336,32€**.

### Investissement

Le budget d'investissement est présenté par opération. Monsieur le Président rappelle l'excédent de recettes de **24 326,28 €** et un amortissement des immobilisations de **152 896,64€**. Le virement de la section de fonctionnement s'élève à **210 369,73 €**. Cela nous confère une capacité d'autofinancement confortable de **226 429,49 €**.

Les opérations principales sont les suivantes :

#### **Opération 27 :**

Canalisations (Lot 1) : La maîtrise d'œuvre est de **88 850 €** et le marché de travaux de **1 751 588,85 €**. Cependant, l'Agence de l'Eau nous a informés que nous ne sommes plus éligibles aux subventions, étant considérés comme "trop riches", malgré l'importance de ces travaux pour l'économie d'eau et la biodiversité. Nous devons donc emprunter la totalité du programme, soit **1 751 788,85 €** (hors maîtrise d'œuvre), ce qui réduira notre capacité d'autofinancement.

#### **Opération 28 :**

Travaux sur l'usine : Une mission de maîtrise d'œuvre et de suivi de **120 000 €**, et des travaux prévus pour **2 200 000 €**. Un emprunt de 2 200 000 € couvrira ces travaux. L'ensemble des emprunts pour ces deux opérations totalisera près de 4 millions d'euros. L'objectif est de s'endetter sur du long terme (20 à 25 ans) pour éviter une charge trop lourde sur le prix de l'eau pour les citoyens.

#### **Opération 43 :**

Travaux au Moulin Moreau à Charentilly : Cette opération déjà lancée s'élève à **62 413,98 €** et nécessitera un emprunt complémentaire de **25 571,69 €** pour l'équilibrer, l'autofinancement seul étant insuffisant.

**Opération 44 :**

Stabilisateurs et Débitmètres : Il reste 5 980 € à réaliser et nous attendons le solde de la subvention associée (33 242.80€).

**Opération 45 :**

Acquisition foncière : Le syndicat est en cours d'acquisition du foncier nécessaire à l'extension de l'usine, près du château d'eau, pour **8 000 € plus l'éviction**, une somme minimale au regard des investissements globaux.

Le budget d'investissement global s'élève à **4 397 994,99 €**, et est équilibré en dépenses et en recettes.

**Point travaux pris en charge par Veolia**

En plus de nos propres investissements, Veolia prend en charge certains travaux dans le cadre du traité de concession. Initialement, 140 000 € étaient prévus pour la route de la Vallée de Saint-Roch. Cependant, une baisse de capacité du forage de la Pesantière nous contraint à réaliser une régénération du forage (brossage et acidification) **pour 39 847 €**.

Il est proposé de financer cette régénération via le fonds de Veolia, et d'étaler les travaux sur la route de la Vallée sur deux ans. Une enveloppe annuelle de 80 000 € (actuellement 92 000 € après actualisation) est dédiée à ces travaux pris en charge par Veolia et dépensée sur notre territoire, ce qui n'est pas négligeable en complément de nos 4,4 millions d'euros d'investissement. L'idée est de prioriser la pérennité des infrastructures.

**Proposition et vote :**

Monsieur le Président propose de voter le budget comme suit :

**Le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et dépenses à 450 336,32 €, et le budget d'investissement à 4 397 994,99 €. Ces budgets sont présentés par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement.**

**Vote à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Délibération :**

Monsieur le Président propose de voter le budget par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. CE budget s'équilibre dans chaque section en dépenses et en recettes.

Budget Primitif	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	450 336,32 €	450 336,32 €
<b>Investissement</b>	4 397 994,99 €	4 397 994,99 €

Après délibération, le conseil syndical, **à l'unanimité**, vote le compte budget primitif 2025 par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

## **E. Autorisation d'emprunts inscrit au budget 2025 (2025-06)**

### **Discussions :**

Monsieur le Président sollicite votre autorisation pour rechercher les emprunts nécessaires, tels que présentés. Ces emprunts se répartissent comme suit : **1 751 588,85 € pour les canalisations fuyardes, 2 200 000 € pour les travaux sur l'usine, et 25 571,69 € pour les travaux à Charentilly.**

Bien que les sommes soient décalées, il est possible d'opter pour un **emprunt globalisé**, même si celui de Charentilly ne sera probablement pas étalé sur 20 ans. L'objectif est de trouver une formule qui nous permette de décaisser les fonds progressivement.

Étant donné la situation bancaire actuelle, une **fenêtre de tir favorable** s'ouvre à nous, et il serait judicieux de la saisir. Je vais donc négocier avec les banques pour organiser les décaissements, au moins sur une période d'un an, voire plus.

Arrivant au terme de la partie financière, Monsieur le Président remercie les membres du comité syndicale pour leur attention et leur confiance.

### **Vote à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **Délibération :**

Monsieur le Président présente les emprunts prévisionnels prévus pour 2025

-Opération 27 : Emprunts sur 25 à 40 ans de 1 751 588,85 €,

-Opération 28 : Emprunts sur 25 à 40 ans de 2 200 000 €,

-Opération 43 : Emprunt sur 5 à 15 ans de 25 571,69 €,

Il précise que ces emprunts ne seront souscrits que si les travaux prévus au budget 2025 sont réalisés.

Le conseil est donc amené à autoriser prévisionnellement ces emprunts pour l'année 2025

Après délibération, le conseil syndical, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président à consulter les établissements bancaires et souscrire ces emprunts aux caractéristiques les plus avantageuses pour l'année 2025 dans le cas où ces derniers seraient nécessaires.

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

\*\*\*\*\*

## **F. PRIX DE L'EAU au 1er juillet 2025 (2025-07)**

### **Discussions :**

Monsieur le Président propose de maintenir les tarifs de l'eau à ce qu'ils sont.

### **Vote à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **Délibération :**

Après consultation, et définition des objectifs à atteindre, au vu des travaux envisagés au Budget Primitif 2025, Monsieur le Président propose à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs pour la distribution de l'eau au 1er juillet 2025.

Après délibération, le conseil syndical, **à l'unanimité**, vote le maintien des tarifs de l'eau (abonnement et consommation) au tarif actuellement en vigueur.

**Pour :** 12                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président précise que plusieurs points importants sont à aborder concernant l'avenir du syndicat.

**Premier Point :** *Intégration de la commune de Pernay suite à la dissolution du syndicat Ambillou-Pernay*

Le syndicat Pernay-Ambillou sera dissous en décembre 2025. La commune de Pernay a donc demandé à nous rejoindre au 1er janvier 2026, à l'instar de Cerelles il y a peu.

Bien que n'ayant pas d'interconnexion directe avec Pernay pour le moment, cette intégration est intéressante pour la mutualisation des ressources, notamment parce que Pernay dispose d'un forage. Cela pourrait permettre une future interconnexion pour rééquilibrer nos réseaux. Le syndicat Pernay-Ambillou est particulier car il possède également du matériel de gestion (fauchage de berges, etc.) qui devra être vendu avant la dissolution. L'année 2025 devrait être suffisante pour finaliser ce processus.

**Deuxième point :** *Transfert de la compétence Eau et Assainissement*

Le débat parlementaire sur l'obligation de transfert de la compétence eau et assainissement semble évoluer. Les dernières informations indiquent que :

- Les collectivités n'ayant pas délibéré sur le transfert n'ont plus l'obligation de le faire, mais peuvent toujours le faire volontairement. La gestion pourrait être laissée à des syndicats intra-communautaires, ce qui est notre cas.
- Le législateur pourrait dissocier l'eau potable de l'assainissement, bien que cela ne soit pas encore acté. Il semble que les communes ne pourront pas conserver la compétence assainissement seules.
- L'Agence de l'Eau pourrait revoir sa position sur les subventions si une commune ne fait pas partie d'un EPCI, poussant ainsi au transfert vers des entités plus grandes.

La communauté de Communes continue son étude de transfert de la compétence pour disposer de données chiffrées précises. L'objectif est de laisser à la future équipe (mai 2026) le temps de décider de la date du transfert (2027, 2028, etc.), car l'obligation au 1er janvier 2026 est abandonnée.

Notre syndicat intra-communautaire pourra visiblement perdurer. Le transfert sera désormais volontaire, redonnant la main aux communes. Une commune pourrait potentiellement quitter notre syndicat pour un autre ou pour une prise de compétence partielle par la Communauté de Communes, mais le syndicat pourrait refuser, et les communes devraient valider cette décision.

Monsieur le Président invite à continuer la réflexion au sein des communes sur le transfert de la compétence assainissement et à mettre à jour les bilans patrimoniaux (datant de moins de 10 ans) pour avoir des bases saines. Il est important de connaître la situation de chaque commune en matière d'assainissement, tout comme nous connaissons celle de Pernay pour l'eau.

**Troisième point :** *Travaux à venir et en cours*

Nous avons désormais plus de latitude pour planifier les travaux, l'échéance du 1er janvier 2026 n'étant plus contraignante et l'absence de subventions nous offrant plus de flexibilité. Il est crucial que chaque commune valide le planning des chantiers pour éviter les conflits avec d'autres projets locaux (événements, réfection de voirie, etc.).

Concernant les travaux, les élus ont échangé sur plusieurs points :

- Rue du Vieux Château (Semblançay) : Prévue initialement pour le 26 mai, cette opération doit être décalée après le 20 août en raison du Son et Lumière, qui attire de nombreux visiteurs.
- Saint-Roch : Ce chantier ne présente pas de contraintes particulières et peut être maintenu.
- Rue Jeanne-de-Russée (Semblançay) : Prévue fin septembre, cette période semble appropriée et ne devrait pas gêner les travaux de l'Église.

- Rue des Chevalerais et Rue des Mailleries (Charentilly) : Le chantier de la Rue des Chevalerais est suspendu en attente d'une expertise juridique, ce qui peut prendre du temps. Nous proposons d'échanger ce chantier avec celui de la Rue des Mailleries, qui pourrait être avancé à octobre.
- Saint-Roch : Prévu mi-novembre, il est souhaitable de ne pas empiéter sur les fêtes de fin d'année. Un décalage de 2-3 semaines pour anticiper serait préférable.
- Avenue de la Chasse Royale (Semblançay) : Prévue au printemps 2026 (mars-mai), cette route est importante. Nous devons éviter de refaire la voirie si des travaux du département sont prévus. Un compromis doit être trouvé avec le Conseil Départemental pour coordonner les interventions et éviter des coûts inutiles (refaire l'enrober peu de temps avant une intervention majeure du département). Il est recommandé de laisser la tranchée se tasser au moins 6 mois avant un enrobé définitif.

Nous allons intensifier les repérages et sondages sur tous les chantiers pour affiner le planning et travailler en étroite collaboration avec les communes. L'objectif est de minimiser les perturbations et d'optimiser les coûts.

**Quatrième point : Travaux sur la station**

Une réunion est prévue pour présenter la phase projet de la station, juste avant le lancement de la consultation des travaux. Il s'agit des derniers arbitrages avant de lancer la consultation, avec quelques ajustements possibles. Nous visons un lancement de la consultation vers fin avril, pour une notification des marchés de travaux en août 2025. Cela signifie que l'analyse des offres se ferait en juillet. Le délai est long en raison du processus de consultation et d'analyse des offres. Nous souhaitons démarrer les travaux cette année, même si cela implique un terrassement en période moins favorable.

Tous les documents ont été transmis au notaire pour l'acquisition du terrain, et nous devons le relancer pour le bornage définitif. Le terrain est acquis.

### **Liste des délibérations**

**N° 2025-01** : Approbation du Procès-Verbal du 25 novembre 2024

**N° 2025-02** : Vote du Compte administratif 2024

**N°2025-03** : Affectation du résultat 2024

**N°2025-04** : Vote du Compte de Gestion 2024

**N°2025-05** : Vote du Budget primitif 2025

**N°2025-06** : Autorisation d'emprunts

**N°2025-07** : Vote des tarifs de l'eau au 1<sup>er</sup> juillet 2025

A Semblançay, le 09/07/2025

**Le Secrétaire de séance**  
M. MOTARD Jacques

**Le Président,**  
M. TRYSTRAM Antoine